

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

SOUS-AMENDEMENT

N° 1118

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 1030 de M. Touraine

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.